



DIRECTION DE L'INFORMATIQUE,
DE LA DOCUMENTATION
ET DES ARCHIVES

DESCRIPTION PROCEDURE DEMANDE D'ACCES AU SERVICE PUBLIC

N°	SERVICE PUBLIC OFFERT	DESCRIPTION
1	Fourniture de l'information de planification et statistique aux usagers	<p>La demande de l'information documentaire de planification se fait via les deux (02) voies suivantes :</p> <p>*la demande peut se faire via l'interface web ouvert au grand public à travers un Système Intégré de Gestion Electronique des Documents du Ministère du Plan et du Développement (SIGED-MPD). Ce système est accessible par le lien suivant : https://sigid-mdp.plan.ci/</p> <p>L'espace « Grand public » permet à tout citoyen lambda (Etudiants, Enseignants- Chercheurs, etc.) ayant un besoin en information de planification. Ce système permet aux populations d'accéder gratuitement aux documents et d'effectuer des téléchargements.</p> <p>*la demande peut être faite par courrier adressé au ministre du Plan ou appel téléphonique via le point focal de l'information.</p>